Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-068_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 068/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 23
de Votants 27
Pouvoirs : ….....….....4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 avril 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, Le NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : AIDOUD Ahmed, LERAY Catherine, LE COUVIOUR Mélanie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : AIDOUD Ahmed à LE GALL Jean-Paul, LERAY Catherine à CHEVALIER Annie, LE COUVIOUR Mélanie à LEDUC Katia, BRUNET Béatrice à GUEGUEN Marie.

Secrétaire de séance : BONNERUE Linda a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conventions de servitude au profit de MEGALIS Bretagne – Installation d'équipements techniques relatifs au déploiement du Très Haut Débit – Pouvoir au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-7 et suivants ;

Vu les projets de convention de servitude au profit de MEGALIS Bretagne pour l'implantation de divers équipements techniques relatifs au déploiement du Très Haut Débit ;

Considérant que le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2026. Cette infrastructure publique permettra au FAI (Fournisseurs d'accès internet) de proposer aux particuliers et aux entreprises un accès à de nombreux services tels que l'internet à Très Haut Débit, la téléphonie, la vidéo ultra haute définition, …

Considérant que dans le cadre de ce déploiement, MEGALIS Bretagne interviendra sur la Commune pour installer divers équipements techniques relatifs au déploiement du Très Haut Débit ;

Considérant que pour ce faire, la Commune de BRETEIL après avoir pris connaissance de l'implantation de ces équipements, accordera, par convention, à Mégalis Bretagne une servitude d'implantation sur les parcelles communales concernées.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-068_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire à signer les conventions de servitude, au profit de MEGALIS Bretagne pour l'implantation d'équipements techniques relatifs au déploiement du Très Haut Débit,
- autorise Madame la Maire à signer les conventions de servitude, au profit de MEGALIS Bretagne pour l'implantation d'équipements techniques relatifs au déploiement du Très Haut Débit, qui pourraient être présentées à l'avenir afin de ne pas retarder le déploiement du THD.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Linda BONNERUE